

Reconstruction du gymnase Marcel-Chevrin

Place Pierre et Marie Curie 58200, Cosne-sur-Loire



Présentation

Implantation Le parti architectural retenu adopte le principe de scinder en deux le programme, et d'installer respectivement : - la salle de gymnastique et la salle de boxe, le long du pignon est, côté place Pierre et Marie Curie, - le dojo, le long du pignon ouest, à l'emplacement du bâtiment détruit par l'incendie. Les façades est, et ouest du gymnase actuel sont donc ainsi englobées dans l'extension. Les structures de fondation de l'extension sont indépendantes de celles du bâtiment existant et les points de fondations principaux sont séparés de ceux du gymnase. Les salles sont organisées dans deux halles aux toitures mono-pentes, s'élevant du nord vers le sud, et offrant des hauteurs sous plafond variables s'adaptant aux besoins de chaque activité sportive. **Fonctionnement général** L'entrée principale est réorganisée pour l'ensemble de l'établissement côté Sud. Cette entrée permet dessert la salle de gymnastique et la salle de boxe et permet l'accès au public à la grande salle de l'ancien gymnase. Côté nord, un hall d'entrée est créé, mettant ainsi en liaison l'ensemble du dojo, et les équipements du bâtiment existant. Des ouvertures en pignons de la salle du gymnase sont créées pour la relier plus directement aux autres salles. La chaufferie est réorganisée. Une liaison est créée entre la salle de boxe et les vestiaires existants. **Volumétrie** Chaque côté du programme se présente sous la forme d'une halle simple, couverte par une toiture mono-pente, d'environ 10%. La structure, charpente métallique à portiques en profils acier en H et en I, possède une hauteur maximale de 8 mètres sous retombée pour la salle de gymnastique, de 5 mètres pour la salle de boxe et de 4 mètres pour le dojo. Les locaux annexes et les espaces de circulation créés en liaison entre le bâtiment existant et constructions nouvelles sont limités à 3 mètres de haut environ et couverts par une toiture terrasse. **Aménagements extérieurs** Les aménagements suivants ont été réalisés : - la création d'un réservoir de récupération des eaux de pluie de 120m³ mini, y compris système de filtration, pompe et raccordement électrique, - le raccordement aux réseaux publics EU, EP des constructions neuves, - la requalification de la voie de desserte coté Sud comprenant la modification de son tracé, et l'aménagement de l'entrée publique, - la requalification de la voie de desserte nord, - la création d'un parc de stationnement de 30 places, - la création des circulations périphériques aux constructions neuves, - la création d'une clôture périphérique y compris les portails et portillons nécessaire au bon fonctionnement du complexe sportif. (Atelier d'architecture et d'urbanisme Espace Pluriel)

Programme

Suite à l'incendie partiel du gymnase, le projet consiste à la construction de salles de sport d'une part, comprenant :

- une salle de gymnastique de 32 m X 18 m
 - un dojo de 24 m X 18 m
 - une salle de boxe
 - des vestiaires et sanitaires associés à chaque salle de sport
 - les réserves du matériel
 - les sanitaires pour le public
 - les locaux techniques
- et de la restructuration partielle des parties non détruites d'autre part.

Mots clés GYMNASSE - RECUPERATION DE L'EAU DE PLUIE - REHABILITATION - STRUCTURE METALLIQUE

Concepteur(s) Atelier d'architecture et d'urbanisme Espace Pluriel

Maître(s) d'ouvrage(s) Ville de Cosne-sur-Loire

Types de réalisation Equipement sportif

Année de réalisation 2009

Surface(s) 1680 m2 (SHON pour les parties neuves)

Coûts 1 800 000 € (HT)

Crédit photos Atelier d'architecture et d'urbanisme Espace Pluriel

Date de mise à jour 25/11/2016



